

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250903

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

### Étaient Présents :

Date de convocation MM. BORDEAU Christian, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique,  
15 septembre 2025 GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHER-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 26

Votants : 36

### Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Madame NELET Annie  
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud  
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy  
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise  
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
Mme GERMAIN Martine  
M. JAMOIS Xavier  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250925-20250903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES LA BORDE - BESSE SUR BRAYE  
DESAFFECTATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL**

Vu l'article L5211-5-III du code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition des biens, équipements et services publics, suite à un transfert de compétences ;

Vu l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et notamment la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment industriel et terrain d'assise situés ZA de La Borde à Bessé-sur-Braye, signé le 22 décembre 2017 entre la commune de Bessé-sur-Braye et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;

En raison du transfert de la compétence « gestion des zones d'activités » prévu à titre obligatoire par la loi NOTRÉ, le bâtiment industriel et le terrain d'assise situés ZA de La Borde (Bessé-sur-Braye) ont été mis à disposition (à titre gratuit) par la commune de Bessé-sur-Braye à la communauté de communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A ce jour, un potentiel acquéreur s'est manifesté pour l'achat de cet ensemble immobilier. La vente sera réalisée par la commune de Bessé-sur-Braye, propriétaire. Il est proposé alors de désaffecter le bien. La commune de Bessé-sur-Braye (propriétaire) retrouvera ainsi l'ensemble des droits et obligations attachés au bien désaffecté.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la désaffectation du bâtiment industriel et ses abords, situés ZA de La Borde à Bessé-sur-Braye, parcelles cadastrées ZH n°303 et ZH n°374
- **REMET** cet ensemble immobilier dans le patrimoine de la commune de Bessé-sur-Braye, propriétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer à signer tous documents et actes afférents à cette désaffectation.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 septembre 2025

La secrétaire de séance,

P/Le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Candy RENARD



Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS